

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Décision du 27 janvier 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables de budget opérationnel (RBOP) du programme P 113 « paysages, eau et biodiversité » pour les services territoriaux placés sous son autorité

NOR : DEVL1401959S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, responsable du programme P113 « Paysages, Eau et Biodiversité », en date du 27 janvier 2014, les préfets de région sont désignés responsables des budgets opérationnels de programme (RBOP) du programme P 113 « paysages, eau et biodiversité » pour les services territoriaux placés sous leur autorité, dans les conditions définies ci-après :

- le préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin, RBOP du BOP PEB Alsace (0113-ALSA) ;
- le préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), RBOP du BOP PEB Aquitaine (0113-AQU) ;
- le préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, RBOP du BOP PEB Auvergne (0113-AUVE) ;
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, RBOP du BOP PEB Basse-Normandie (0113-BNOR) ;
- le préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, RBOP du BOP PEB Bourgogne (0113-BOUR) ;
- le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, RBOP du BOP PEB Bretagne (0113-BRET) ;
- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, RBOP des BOP PEB Centre (0113-CENT) et Plan Loire grandeur nature (0113-PLGN) ;
- le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, RBOP du BOP PEB Champagne-Ardenne (0113-CHAR) ;
- le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, RBOP du BOP PEB Corse (0113-CORS) ;
- le préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs, RBOP du BOP PEB Franche-Comté (0113-FRCO) ;
- le préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, RBOP du BOP PEB Guadeloupe (0113-GUAD) ;
- le préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, RBOP du BOP PEB Guyane (0113-GUYA) ;
- le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, RBOP du BOP PEB Haute-Normandie (0113-HNOR) ;
- le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, RBOP des BOP PEB IDF-équipement et aménagement (0113-IFEA) et environnement et énergie (0113-IFEE) ;
- le préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, RBOP du BOP PEB Languedoc (0113-LANG) ;
- le préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, RBOP du BOP PEB Limousin (0113-LIMO) ;
- le préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle, RBOP du BOP PEB Lorraine (0113-LORR) ;
- le préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, RBOP du BOP PEB Martinique (0113-MART) ;
- le préfet de Mayotte, RBOP du BOP PEB Mayotte (0113-MAYO) ;
- le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, RBOP du BOP PEB Midi-Pyrénées (0113-MIPY) ;

- le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, RBOP du BOP PEB Nord - Pas-de-Calais (0113-NORP) ;
- le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, RBOP du BOP PEB Provence-Alpes-Côte d'Azur (0113-PACA) ;
- le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, RBOP du BOP PEB Pays de la Loire (0113-PAYL) ;
- le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, RBOP du BOP PEB Picardie (0113-PICA) ;
- le préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, RBOP du BOP PEB Poitou-Charentes (0113-POIT) ;
- le préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion, RBOP du BOP PEB Réunion (0113-REUN) ;
- le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, RBOP du BOP PEB Rhône-Alpes (0113-RALP).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.